

SuisSano et Safety Plus – les nouveaux Programmes de santé des Services sanitaires de porcs

Le système d'incitation pour les Programmes santé des porcs Plus sera lancé le 1^{er} avril. A partir de cette date, tous les éleveurs et engraisseurs participant aux Programmes obtiennent CHF 1 par porcelet et par porc d'abattage vendu.

Objectif

Les Programmes santé des porcs Plus sont complémentaires aux programmes de base des deux services sanitaires. Le but est d'optimiser et de réduire l'administration d'antibiotiques sur les exploitations d'élevage et d'engraissement de porcs, et de ralentir ainsi le développement de la résistance au niveau des animaux de rente. Par ailleurs, cette mesure veut éviter que l'image de la viande de porc soit ternie en raison de l'utilisation d'antibiotiques qui a un impact négatif sur les ventes. La prestation et la santé des animaux doivent toutefois être maintenues, voire améliorées. S'il n'est pas possible de renoncer totalement aux antibiotiques, il convient d'administrer l'antibiotique le plus approprié, dosé de manière judicieuse et pendant la durée adéquate.

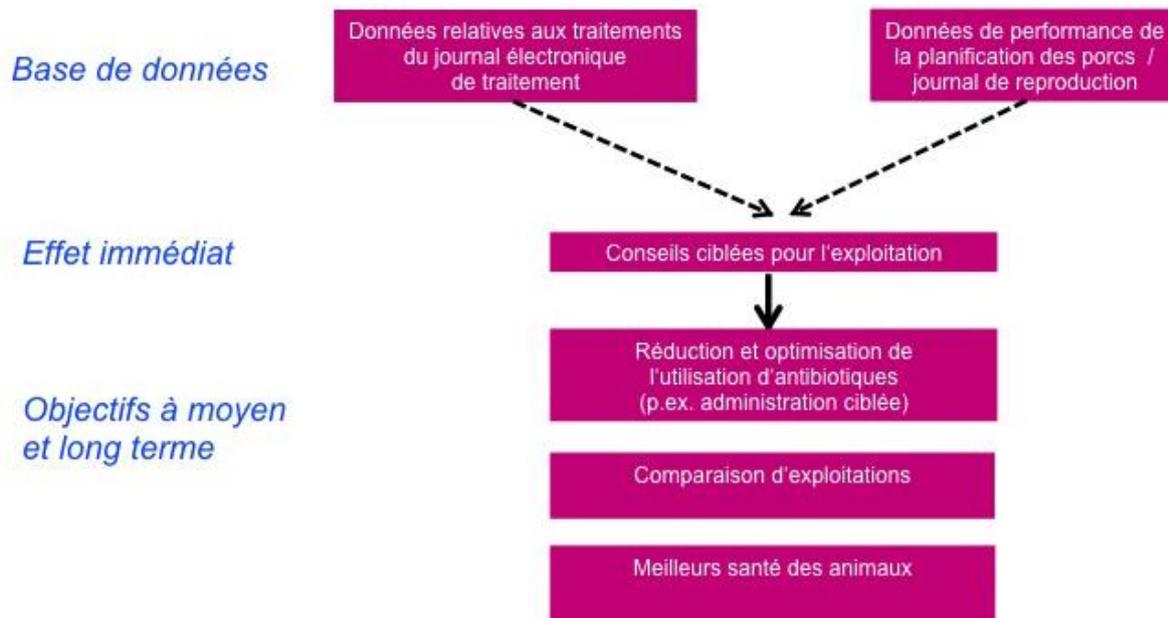
Éléments clé

Les nouveaux Programmes de santé se basent sur la **saisie totale de tous les traitements** dans le Journal Électronique des Traitements (JET). Cette saisie peut se faire par PC/tablet ou par une application. L'application fonctionne également offline, la synchronisation intervient lors du prochain accès à Internet. Les pertes pendant la période d'allaitement doivent être saisies dans la planification des porcs, le journal de reproduction, etc. Les pertes de porcelets, de truies ou les pertes subies pendant l'engraissement seront saisies dans le JET.

Les exploitations d'élevage sont tenues d'annoncer les prestations (nombre de portées, nombre de porcelets nés vivants, nombre de porcelets mort-nés et nombre de porcelets sevrés par trimestre) dans un délai de 6 semaines après la fin de chaque trimestre.

Chaque entreprise participante reçoit par trimestre une évaluation sur l'utilisation d'antibiotiques par catégorie d'animal ainsi que la comparaison de ses données avec celles d'autres entreprises participantes. Ces indicateurs constituent la base pour les conseils ciblés offerts par le Service sanitaire.

Aperçu de la saisie des données



Participation

Toute exploitation disposant d'un statut de base (statut A/AR (SSP), resp. statut QGS A/QGS AR (qualiporc) ou A-prov (SSP) peut participer aux Programmes. Sont exclues les exploitations avec le statut *Infecté* ou *sans statut*.

Les conditions de participation sont les suivantes : l'entreprise doit gérer complètement et sans délai le journal électronique des traitements (différé de 7 jours au maximum) et fournir les données de performances une fois par trimestre. Les données de performance peuvent également être transférées directement par le biais de l'entreprise offrant le programme de planification des porcs. Les directives des Programmes de santé des porcs Plus sont disponibles dès maintenant sur Internet : www.suisag.ch et www.qualiporc.ch

Système d'incitation

Le financement initial en faveur des producteurs est prévu pour les années 2018-2020. Le commerce de détail, les boucheries ainsi que les mandants des abattages et les transformateurs y participent. Le système compensera une partie des efforts supplémentaires des producteurs participant aux Programmes santé des porcs Plus et devrait inciter un grand nombre de producteurs d'y participer. Du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021, les exploitations au bénéfice du statut Plus recevront un supplément de CHF 1.- par porcelet vendu et par porc abattu. Jusqu'à fin 2020, les mandants des abattages versent dans un fonds géré par Proviande CHF 2.- par porc abattu. Ensuite, les éleveurs seront indemnisés par ce fonds sur la base des données annoncées, les engraisseurs en fonction des abattages.

Les détaillants ont signé une déclaration d'intention garantissant la répercussion des contributions Plus en aval. Une déclaration d'intention de la part des mandants des abattages est prévue. Des discussions sont actuellement en cours avec le libre-service en gros, les entreprises de catering et Gastro-Suisse.

Coûts

Dans les tarifs pour les Programmes santé des porcs Plus, valables dès le 1^{er} avril, sont compris le journal électronique des traitements, l'application, ainsi que les conseils spécifiques et ciblés pour chaque exploitation. Les tarifs pour les Programmes santé des porcs Plus varient entre CHF 250.- et CHF 500.-, en fonction du nombre de truies, respectivement du nombre de places d'engraissement et selon le service sanitaire. Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus auprès du service sanitaire compétent.

Case 1 : Informations sur le Journal électronique des traitements JET

Le journal électronique des traitements a été élaboré dans le cadre des Programmes santé des porcs Plus et est mis à disposition des exploitations gratuitement. L'accès est possible par le site internet de SUISAG ou via qualiporc. Les entreprises ne disposant pas de login peuvent en demander un. Une fois l'accès établie avec succès, un guide en ligne renseigne sur l'utilisation du JET. Les détenteurs d'animaux souhaitant saisir les traitements directement dans l'étable, sans être branché au réseau, peuvent le faire par l'application SuiSano EBJ. Cette application peut être téléchargée gratuitement depuis l'App-Store.

Case 2 : Informations sur les deux services sanitaires

C'est avec plaisir que les deux services sanitaires SUISAG-SSP, (SuisSano@suisag.ch) et qualiporc, Appenzell (info@qualiporc.ch) donnent des renseignements complémentaires. C'est également auprès de ces deux organisations que vous pouvez annoncer votre demande de participation aux Programmes santé des porcs Plus.

Personnes de contact:

Meinrad Pfister, Président de Suisseporcs
079 916 00 41, meinrad.pfister@solevia.ch

Peter Bosshard, Chef de projet Programmes santé des porcs Plus
079 430 71 67, pebo@zs-ag.ch